



MESURES PROVISOIRES **A COMPTER DU 18 JUILLET**

Le présent Règlement a pour objet de définir les conditions d'utilisation des services et des installations mises à la disposition du public par la Société SAS GOLF ET TOURISME (Golf de SAINT JEAN DE MONTS) pendant la période du déconfinement. Celui-ci est susceptible d'être modifié en fonction des annonces gouvernementales.

Chaque personne souhaitant bénéficier des services du golf s'engage à respecter le présent Règlement, établi à partir des règles édictées par la Fédération Française de Golf, sous le contrôle du ministère de tutelle.

Le règlement est applicable à toute personne, se trouvant dans les limites du Golf.

Le règlement affiché à l'accueil / Starter est réputé connu des utilisateurs et accepté par ceux-ci.

Les autres points du Règlement Intérieur « général » du golf restent inchangés.

Conditions d'utilisation des installations

Le port du masque est obligatoire dans toutes les zones intérieures du golf.

Règles de distanciation physique : 2 mètres en activités sportives et 1 mètre en position statique.

L'accès se fera en respectant les gestes barrières et dans la limite de 10 personnes. Se désinfecter obligatoirement les mains grâce au gel ou solution hydroalcoolique mis à disposition à l'entrée de l'accueil.

1) CLUB HOUSE

- **ACCUEIL, PRO SHOP, TERRASSE, BAR & RESTAURANT** : ouverts de **7H30 à 19H30**.
- **VESTIAIRES, SANITAIRES & LOCAL CHARIOTS** : Accès limité à 10 personnes.

2) PARCOURS 18 TROUS & PARCOURS PITCH AND PUTT

- **RESERVATION OBLIGATOIRE PREALABLE POUR ACCEDER AU PARCOURS 18 TROUS & AU PARCOURS PITCH AND PUTT** :

Départ du 1 : 7H à 20H

Départ du 10 pour 9 trous : de 7H à 8H30 (réservation à l'accueil uniquement)

L'accès au Pitch and Putt se fera également sur réservation obligatoire aux mêmes conditions que le parcours 18 trous.

- **CABANE STARTER** : Les consignes de sécurité à suivre sur le parcours y sont affichées.
- **PROGRAMMATION DES PARTIES ET RESERVATION** : Nous vous rappelons qu'il est formellement interdit de « couper » sur le parcours. Merci de respecter le tour conventionnel.
- **CHARIOTS DE LOCATION & VOITURETTES** : les chariots de location et voiturettes sont accessibles.
- **MATERIEL** : Aucun échange de matériel entre les joueurs ne sera permis.
- **TROU 1, 10 ET 18** : du gel ou solution hydroalcoolique seront mis à disposition des joueurs.

- **DRAPEAUX, RATEAUX, PIQUETS ET ACCESSOIRES** : Les joueurs ont obligation de se désinfecter les mains avec une solution hydroalcoolique avant toute manipulation de drapeau, râteau de bunker ou piquet délimitant une zone à pénalité.
- **CARTES DE SCORES** : pas d'échange de cartes.

3) PRACTICE ET ZONES D'ENTRAINEMENT

- **ACCES AU PRACTICE ET ZONES D'ENTRAINEMENT** : Ces zones sont accessibles.

Une pile de seaux désinfectés et une autre de seaux utilisés seront matérialisées. Merci de nettoyer par vos soins avant et après votre passage.

4) ENSEIGNEMENT

- **COURS INDIVIDUELS ET COLLECTIFS** : les enseignants pourront assurer une prestation individuelle et collective sur le parcours ou sur le practice pour 9 élèves maximum.
- **DISTANCIATION** : la distanciation minimum entre l'enseignant et l'élève sera de 2 mètres et doit être respectée à tout moment. Il ne doit y avoir aucun contact physique entre l'enseignant et son élève.

En cas de non-respect du Règlement ou de l'étiquette ou en cas de comportement déplacé, dangereux ou agressif, le joueur pourra se voir interdire l'accès du parcours de façon temporaire ou définitive. Il ne pourra prétendre à aucun remboursement.

Saint Jean de Monts, le 18 juillet 2020.
La Direction.